

Éditorial
Prises de parole
L'indocilité des discours subalternes

Orazio Irrera, Daniele Lorenzini

DANS **RAISONS POLITIQUES** 2017/4 N° 68 , PAGES 5 À 8
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724635027

DOI 10.3917/rai.068.0005

Date de mise en ligne : 08/01/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-raisons-politiques-2017-4-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Prises de parole

L'indocilité des discours subalternes

En Mai 68, affirme Michel de Certeau, « on a pris la parole comme on a pris la Bastille en 1789¹ ». Cette célèbre formule met en évidence la nature de la prise de parole en tant qu'acte d'énonciation spécifique qui, à la fois, exerce une force d'interruption vis-à-vis d'un pouvoir et d'un savoir jusque-là partagés (ou du moins acceptés) et inaugure des modalités nouvelles de subjectivation politique. D'une part, la prise de parole est un acte d'énonciation, individuel ou collectif, en mesure de « déplacer le système » et d'« engager sa structure », puisque « c'est de l'ordre entier qu'il s'agit² ». D'autre part, elle est « un discours qui manifeste une totalité, autrement insaisissable » : « les représentés ne se juxtaposent pas à la représentation », mais la prise de parole « les rend présents à eux-mêmes comme totalité, sans que pour autant aucun d'eux puisse s'identifier à leur langage commun³ ». Envisager la prise de parole sous cet angle signifie s'en tenir à cette duplicité essentielle qui articule le moment de la rupture politique à celui de l'ouverture d'un horizon inédit de subjectivation collective.

S'interroger sur la prise de parole veut donc dire se concentrer sur une dimension qui, du moins en principe, concerne tout individu qui s'engage – en s'exposant courageusement – à se soulever contre l'intolérable, à revendiquer des droits, à remettre en discussion les normes régissant sa propre société ou sa conduite, à arracher au passé ce qui peut revêtir une importance politique pour le présent. Cela veut dire également saisir les transformations auxquelles il faut se soumettre pour modifier une attitude, une conduite, un mode d'existence et faire ainsi face au coût d'énonciation et aux risques que n'importe quelle contestation ou critique du pouvoir comportent. Pourtant, en raison de cette duplicité essentielle propre à toute prise de parole dégageant des effets politiques, ce genre de questionnement ne peut en aucune manière être disjoint des processus de subjectivation politique à l'intérieur desquels la prise de parole s'inscrit. Celle-ci constitue un événement qui excède et sature l'ensemble préexistant des déterminations sociopolitiques et qui, par le même geste, produit

1 - Michel de Certeau, *La Prise de parole. Pour une nouvelle culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968, p. 27.

2 - *Ibid.*, p. 56.

3 - *Ibid.*, p. 57.

une interruption du pouvoir et ouvre un espace où les rapports entre les individus ou les groupes ne sont plus les mêmes qu'auparavant.

Penser ces deux moments dans leur simultanéité et articulation réciproque ne signifie cependant pas que l'on puisse discerner une morphologie commune à toutes les typologies de prise de parole : celle-ci se manifeste dans des conjonctures et des situations très diverses, ce qui empêche de fait toute généralisation hâtive ou simpliste. Les prises de parole qu'il est possible de repérer empiriquement et d'observer varient selon qu'il s'agit d'une révolution, d'un soulèvement ou d'une manifestation non violente, et sont susceptibles de déboucher aussi bien sur des processus d'émancipation que sur des formes figées et politiquement régressives de populisme, voire d'autoritarisme. C'est pourquoi les modalités de prise de parole qui font l'objet des contributions recueillies dans ce dossier présupposent toujours un lien constitutif avec des modes de subjectivation « ouverts », où le sens de l'appartenance, loin d'être lié à une identité monolithique préexistante et fondée sur des valeurs ou des principes immuables, dérive plutôt de l'expérience commune de la domination ou de la subordination et donne ainsi lieu à tout un ensemble de discours, de pratiques et d'attitudes qui tentent de s'y soustraire, que ce soit dans l'instant extraordinaire de la rupture de l'ordre politique ou dans la graine de la vie quotidienne.

La force politique dont est porteuse la prise de parole dépend en effet de sa capacité d'atteindre ce qui se trouve à l'autre pôle de la domination ou, en tout cas, aux marges du tout social. Elle a donc affaire, sous une multiplicité de formes différentes, à la subalternité, à la vulnérabilité, à la précarité. Cela n'implique pourtant pas que la prise de parole soit, par sa nature même, téléologiquement orientée vers un objectif qui serait de donner une voix à tout sujet subalterne, vulnérable ou précaire, en lui permettant ainsi d'accéder à la sphère de la représentation. Mais si le subalterne, dans le sillage d'une tradition qui va d'Antonio Gramsci à Gayatri Spivak⁴, ne peut ni thématiser sa propre position et son propre intérêt de classe (ou de groupe social), ni par conséquent s'organiser avec les autres subalternes pour modifier les rapports de force existants, comment pourra-t-il être touché par un acte politique d'énonciation tel que la prise de parole ?

Pour essayer de répondre à cette question cruciale, qui est au cœur des contributions présentées ici, il convient d'observer que la force politique de la prise de parole s'exerce précisément dans l'espace qui s'ouvre entre l'impossibilité de sortir de la subalternité (ou mieux, des différentes typologies de domination se superposant et s'entremêlant dans la subalternité : dominations de classe, de sexe, de race, etc.) et l'expérience même de la domination. Si le déséquilibre radical des rapports de force enferme des individus dans la subalternité, cela ne veut pas dire, *ipso facto*, que ces individus n'ont pas une expérience de la domination qu'ils sont contraints à subir. De l'impossibilité

4 - Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, t. V, *Cahiers 19-29*, trad. fr. Pierre Laroche et Claude Perrus, édité par Robert Paris, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 1992, « Cahier 25 » ; Gayatri Chakravorty Spivak, *Les Subalternes peuvent-elles parler ?*, trad. fr. Jérôme Vidal, Paris, Éditions Amsterdam, 2009 [1988].

épistémologique d'avoir accès aux formes de rationalité politique qui déterminent leur subalternité, ou de l'impossibilité politique de s'organiser afin d'altérer ou de renverser les relations de pouvoir en place, ne s'ensuit pas que la domination ne peut être appréhendée par les subalternes comme intolérable.

Certes, le régime de discursivité politique des subalternes est parfois discontinu, inaudible, invisible, et il garde souvent le caractère de trace. Pourtant, même s'il peine à se traduire dans les formes rationnelles de l'argumentation, il est toujours traversé par une « indocilité » potentiellement explosive. C'est à l'intérieur de cet espace, dans cet écart qui s'ouvre entre la situation de subalternité et l'appréhension du caractère insoutenable de la domination, que la prise de parole s'inscrit, non pas pour représenter les subalternes, mais pour les atteindre et produire ainsi l'irruption dans l'espace sociopolitique de l'intolérable qui affecte la perception de leurs existences individuelles et collectives. Loin de devenir représentative de ce qui ne peut guère être représenté, cette prise de parole doit donc passer par un « devenir mineur », ou mieux, le « devenir mineur » de cette prise de parole constitue la condition de possibilité non pas pour que l'on parle à la place des subalternes, mais pour qu'on les touche, en ouvrant ainsi un espace instable et indéterminé d'expérimentation politique susceptible de produire l'interruption de certaines situations de domination et la transformation des rapports de force existants.

Le champ de problématisation que ce dossier dessine autour de la prise de parole vise par conséquent à explorer les conditions épistémologiques et politiques qui permettent à cet acte d'énonciation courageux et parfois éruptif de dégager des effets politiques. Il s'agit d'un questionnement qui, d'une part, interroge le rapport complexe entre le régime discursif des subalternes et la possibilité de l'intégrer dans des modèles visant l'accord entre des pairs au sein d'une assemblée appelée à délibérer sur des questions d'intérêt commun. Sous cet aspect, la prise de parole s'avère réglée par une série de contraintes rationnelles de nature procédurale et constitue à la fois une manifestation de cette rationalité délibérative et la condition de possibilité d'une démocratie réellement « participée », soucieuse d'inclure les subjectivités subalternes, vulnérables, précaires. D'autre part, la prise de parole est abordée aussi à partir de son impossibilité pour les individus subalternes, vulnérables ou précaires. Cette impossibilité peut être entendue au moins de deux manières. Soit comme une impossibilité radicale, presque absolue, à savoir comme une sorte de « degré zéro » de la politique, au sens où celle-ci s'enracinerait dans un état de subalternité caractérisé par une parole qui renonce à elle-même et se limite à témoigner d'un processus d'invisibilisation sociale. Soit comme une impossibilité relative, temporaire et réversible, puisque l'impossibilité pour les individus subalternes de prendre la parole n'empêche pas que, sous des formes visant à éviter tout affrontement direct, se développe tout de même une politique « mineure » en mesure de jeter les bases d'un renversement futur de telle ou telle situation de domination.

C'est en prenant la mesure de la complexité de ce champ de problématisation que les contributions qui composent ce dossier explorent, sous des

perspectives différentes et spécifiques, le phénomène social et politique de la prise de parole, afin d'en situer précisément la portée actuelle et la valeur dans le domaine de la théorie politique contemporaine.

Orazio Irrera et Daniele Lorenzini